

BMW CLUB E24 France



Le BMW Club E24 France vise à rassembler les possesseurs français et francophones de BMW E24 et dérivées (Hartge, Alpina, ...)

Pour nous rejoindre, il suffit de remplir ce formulaire, de nous le retourner par courrier ou par mail accompagné d'une photo de votre véhicule, et de verser la somme de 50.00 euros, par virement, sur le RIB suivant :

FR24 2004 1010 1711 6112 5A02 806

BIC : PSSTFRPPGRE

ou par chèque libellé scrupuleusement à l'ordre de : BMW Serie 6 E24 Club France, et adressé à notre Trésorier, M. Thierry Rocher, 35 allée des Biches 19700 Seilhac

Bulletin d'adhésion 2020

Adhèrent n° : *(ce numéro vous sera attribué par le Bureau)*

Nom : Pseudo forum Serie6.com :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

Email :

Je soussigné(e)(Nom et Prénom) :
désire adhérer au BMW Club E24 France pour l'année en cours et règle ma cotisation de 50.00 euros

Description de ma E24

Modèle :

Date de production :

Code vin :

Immatriculation :

Date

Signature

Règlement intérieur du BMW Club E24 France

1. Le Club est apolitique.
2. Le club rassemble les propriétaires et amateurs de BMW E24 en état d'origine. Est appelé état d'origine :
 - aspect visuel conforme aux dépliant publicitaires d'époque
 - caractéristiques techniques conforme au PV de réception des mines
 - véhicules équipé d'accessoires BMW d'époque
 - véhicules équipé d'accessoires des préparateurs Alpina, Hartge, ...
3. Le Bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature.
4. Le Bureau se réserve le droit d'exclure tout membre dont le comportement est incompatible avec l'esprit du Club ou pouvant nuire à l'image de marque de BMW.
5. Toutes les décisions de fonctionnement du Club se prennent à la majorité des membres du Bureau présents aux réunions.
6. Le montant de la cotisation annuelle est de 50.00 euros.
7. Toute cotisation perçue ne sera pas remboursée.
8. Le recrutement des membres se fait uniquement avec une période probatoire de 6 mois.
9. Le logo du Club ne peut être ni modifié, ni emprunté, ni aliéné par les membres.
10. Le logo du Club et celui de BMW ne peut être utilisé à des fins publicitaires personnelles par les membres.
11. Toute activité du Club doit être empreinte du sérieux inhérent à l'image et à la renommée de BMW.
12. Tout membre doit faire preuve de fair-play, lors de toute manifestation organisée par le Club.
13. Toutes les activités du Club sont annoncées par les médias et par convocations personnelles.
14. Aucune obligation n'est exigée des membres, hormis le respect scrupuleux des règlements et statuts.
15. Toute prestation effectuée par un membre est bénévole et ne peut en aucun cas être rétribuée.
16. Toute dépense de fonctionnement du Club, ou au nom du Club, ne peut être engagée qu'avec l'autorisation du Bureau.
17. Toute recette ou dépense au nom du Club, doit apparaître au livre de caisse consignée par le Trésorier avec pièce justificative.
18. Le Club a souscrit une assurance Responsabilité Civile
19. Le Club souhaite être reconnu officiel BMW par adhésion à la Fédération EUROPA, il accepte donc son règlement intérieur, ses statuts, et de régler le montant de la cotisation annuelle (1.00 euro par membre)

